

# FLASH INFO

## ★ Un nouveau rythme pour vos infos

La Caisse CIBTP IDF met en place un nouveau calendrier de diffusion pour ses informations :

- Le **'Flash Info'** pour l'actualité opérationnelle de votre Caisse,
- Le **'Fil d'actu'** pour l'actualité générale du réseau des caisses.

Décembre 2023 	Janvier 2024 	Février 2024 	Mars 2024 	Avril 2024 	Mai 2024 
Flash Info CIBTP	Flash Info CIBTP	Flash Info CIBTP	Flash Info CIBTP	Flash Info CIBTP	Flash Info CIBTP
Flash Info CIBTP	Flash Info CIBTP	Flash Info CIBTP	Flash Info CIBTP	Flash Info CIBTP	Flash Info CIBTP



Retrouvez notre mémo sur les trois conditions cumulatives du droit au fractionnement sur notre site [Cibtp-idf.fr](http://Cibtp-idf.fr) > Congés payés > documentation > [Le droit au fractionnement](#)

Dans le «FIL D'ACTU» qui paraîtra à la fin de ce mois, un sujet sur le fractionnement y sera consacré. Vous y trouverez également un thème sur les congés de fin d'année.



## Les attestations de marchés publics ou privés et leur authentification

📌 **Toute entreprise** à jour de ses cotisations Congés Payés et Intempéries peut obtenir depuis son espace sécurisé une attestation de marchés publics ou de marchés privés.

Pour ce faire, rendez-vous dans votre espace sécurisé > «Mon espace adhérent» > «Demander une attestation de marché».


📌 **Toutes les attestations** portent un code de sécurité permettant de vérifier son authenticité.

### CODE DE SECURITE

Numéro de l'attestation : 0002894584\_PR115859QL7  
La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur <http://www.cibtp-idf.fr>

Pour cela, rendez-vous sur notre site [Cibtp-idf.fr](http://Cibtp-idf.fr) > Page d'accueil Entreprise > Services en ligne > [Attestation de mise à jour](#) et saisissez ce code de sécurité.

• Si l'attestation est authentique, vous visualiserez les coordonnées de l'entreprise, le type d'attestation délivrée (marchés publics ou privés) et sa date de délivrance,

🔍 Numéro d'attestation\* 

Numéro	0002894584_PR115859QL7
Type de marché	Privé
Raison sociale	SOC Passe-Muraille
Nom commercial	SOC Passe-Muraille
Délivré le	02/11/2023
SIRET	8958899916164510074

• Dans le cas contraire, un message indiquera que le numéro saisi de l'attestation est inconnu.

## 📁 Les droits restants 2022

Sous réserve de report dans les conditions autorisées, le droit à congés 2022 du salarié sera éteint au 31 mai 2024.

Vous retrouverez les informations et les conditions de report sur notre fiche pratique #3 «[la prise de congés](#)» de notre site [cibtp-idf.fr](http://cibtp-idf.fr) > Page accueil Entreprise > Congés payés > Documentation.

Les droits 2022 sont accessibles en consultation jusqu'au 31 décembre 2023, depuis votre espace sécurisé à la rubrique «Mes salariés» > «La situation des droits à congés de mes salariés», en sélectionnant la campagne 2022.

Mes salariés / Situation des droits à congés  
**Situation des droits à congés**

Campagne  ▼

**Vous pouvez extraire la liste des droits restants 2022 dans un fichier au format CSV et PDF.**

## 💬 L'affichage du droit au fractionnement

Le droit au fractionnement correspondant aux nombres de jours acquis, soit un ou deux jours, n'est affiché sur les espaces sécurisés respectifs (Entreprise et Salarié) qu'à partir du moment où les dates de congés déclarées et enregistrées à la Caisse respectent les 3 conditions d'acquisition et au plus tôt au 1<sup>er</sup> novembre.

Les jours supplémentaires de fractionnement doivent être pris entre le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et le 30 avril 2024.



## La « cinquième semaine »

Les jours de congé de « 5<sup>e</sup> semaine » correspondent aux jours de congés acquis entre le 24<sup>ème</sup> jour et le 30<sup>ème</sup> jour. Ils sont indemnisés sans le bénéfice de la prime de vacances.



Prévue par la convention collective du bâtiment, la prime de vacances est égale à 30 % de l'indemnité de congé et est payée sur la partie du congé déterminée à raison de 2 jours de congés par mois de travail. Pour un congé acquis de 30 jours ouvrables, soit une période complète de travail, seuls les 24 premiers jours sont primés.

### Pose des jours de la cinquième semaine

La 5<sup>e</sup> semaine peut être posée en une seule fraction de 6 jours ouvrables ou en jours isolés.

**Un salarié en congé du 18/12/2023 au 23/12/2023, 6 jours de congé de 5<sup>e</sup> semaine sont à poser.**

EXEMPLE

DÉCEMBRE 2023 - JANVIER 2024						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
18 <sup>1</sup>	19 <sup>2</sup>	20 <sup>3</sup>	21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>	23 <sup>6</sup>	24
25	26	27	28	29	30	31
1	2	3	4	5	6	7

Premier jour ouvrable habituellement travaillé.  
 Date de la reprise de travail.

Jour ouvrable (bleu)  
 Jour férié (jaune)  
 Jour de congés à poser (orange)  
 Jour de repos (gris)

## Le calcul des droits à congés 2024

Le calcul effectif des droits à 2024, se fera à réception de votre DSN de mars 2024.

Ce calcul est impossible tant qu'il demeure au moins une anomalie non résolue, et bloque l'émission des certificats de congé, le calcul des droits et par conséquent, le paiement des congés pour le(s) salarié(s) concerné(s).

### IL EST INDISPENSABLE DE :

- ✓ Corriger les anomalies bloquantes pour valider votre DSN mensuelle et calculer les droits de vos salariés,
- ✓ Vérifier les signalements pour vous assurer de l'exactitude des données prises en compte pour le calcul des droits de vos salariés.

## NOUS CONTACTER

Par téléphone : 01 44 19 25 00

	L	M	M	J	V
08:30-12:30	●	●		●	●
10:30-12:30			●		
13:30-16:30	●	●	●	●	●

Choix 1 : Entreprises / DSN  
Choix 2 : Salariés

Sur rendez-vous à prendre sur notre site Internet

- **Site de Paris :**  
22 rue de Dantzig 75015 PARIS  
Du lundi au vendredi : 08:30-16:45.
- **Site de Melun :**  
56 rue Eugène-Delaroue 77190 DA\*IMARIE-LES-LYS  
Du lundi au vendredi : 08:30-12:30 et 13:30-16:45

Par courriel via notre site Internet :

- Cibtp-idf.fr/entreprise/contact
- Cibtp-idf.fr/salarie/contact

### VOUS DEVEZ :

- ✓ Consulter vos CRM dans votre espace sécurisé depuis vos DSN d'avril 2023, pour identifier les anomalies bloquantes et les signalements,
- ✓ Corriger vos données de paie et/ou modifier le paramétrage de votre logiciel de paie,
- ✓ Nous adresser les données correctives via le canal prévu en vous référant, dans votre espace sécurisé, aux instructions associées à chaque anomalie détectée.



## La déclaration des absences

Nous vous rappelons que les déclarations de départ en congés de vos salariés doivent être saisies sur votre espace sécurisé.



En aucun cas votre DSN ne se substitue à une demande de congé.

Toutes les absences doivent être déclarées dans les blocs 60 et/ou 65 de votre DSN.

Cette formalité est essentielle pour ne pas générer des anomalies bloquantes ou des anomalies lors de la consolidation de vos données en avril 2024.

Vous trouverez les informations sur notre « [En bref : Comment déclarer les absences en DSN](#) », disponible sur notre site Cibtp-idf.fr > Accueil Entreprise > Déclarations - Cotisations > Documentation.



La CIBTP IDF n'est pas destinataire des DSN sans individu.

Si vous n'avez plus de personnel, vous devez nous en informer depuis votre espace sécurisé à la rubrique « nous contacter » en sélectionnant l'objet « déclaration et cotisation » et en précisant la date de sortie de votre dernier salarié.



Nous avons informé les cabinets comptables sur les modalités de la DSN, en participant à la newsletter « Sic Hebdo » du 4 octobre 2023 réalisée par le Conseil National de l'ordre des Experts-comptables.